ACTO Spécial GUEPES FRELONS
Aérosol

Insecticide choc, à action foudroyante, pour la **destruction des nids** et des **insectes dangereux** : Guêpes, frelons et **frelons asiatiques**. Il permet de détruire tous les nids, même difficiles d'accès.
Sa **longue portée : 6 mètres**, et son action foudroyante sécurisent l'utilisateur.
Il provoque une **paralysie immédiate** de l'insecte **suivie de mort**, grâce à l'action de ses matières actives : *D-Phénothrine + Tétraméthrine synergisées* au *Pipéronyl Butoxyde* (PBO).

COMPOSITION *(en m/m)* **:**

- Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.40 %
- (1R)-trans-phénothrine (CAS n°26046-85-5) : 0.10%
- Pipéronyl butoxyde (CAS n°51-03-6) : 1.71%
- *Gaz propulseur :* R134 A **Non inflammable**

(réf. **GUEP 1**)
Aérosol 500 ml
carton de 12

MODE D'EMPLOI :
Grâce à sa très forte pression, **ACTO Spécial GUEPES FRELONS Aérosol** permet de traiter le nid à distance (même difficile d'accès) et de l'éliminer très rapidement. Il est conseillé de faire l'application à la tombée de la nuit quand les insectes sont rentrés au nid. Pulvériser à quelques mètres du nid (jusqu'à 6 mètres).

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

F+ - Extrêmement inflammable
N – Dangereux pour l'environnement

R12 Extrêmement inflammable
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de la portée des enfants. S24 Eviter le contact avec la peau. S23 Ne pas respirer l'aérosol. S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche. S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie.

Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires ni sur les plantes et les matières plastiques.
Récipient sous pression à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme et, source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Bien ventiler après usage.

Utiliser les biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

SOJAM : 2 mail des Cerclades - FR-95015 - CERGY PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 100 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET : 533 577 490 00014 - code NAF 4778C - TVA FR 70 533 577 490